



Accueil du site

Présentation

Activités de l'IHTP

Axes de recherche

Équipe

Formations doctorales

Réseaux de recherche

Bibliothèque

Publications

Ressources en ligne

Agenda

Présentation

Annuaire

Rechercher

Sur ce site



Sur le Web du CNRS



Mentions légales

Crédits

RSS

Essai podcast

Accueil du site > Ressources en ligne > Bulletins de l'IHTP > Bulletin n°75 : L'histoire du temps présent, hier et aujourd'hui > Dossier - L'histoire du temps présent, hier et aujourd'hui > Le témoignage dans l'histoire française du temps présent

Le témoignage dans l'histoire française du temps présent
par Danièle Voldman

En France, la réflexion sur le témoignage et sur la possibilité pour les historiens d'utiliser comme source les dires d'individualités instaurées en témoins a été constitutive de l'émergence et de la définition de l'histoire du temps présent, tant sur le plan académique que méthodologique. À partir des années 1980, pour se différencier de l'histoire contemporaine, l'histoire du temps présent s'est définie comme celle d'une période chronologique au cours de laquelle coïncidaient le moment étudié et celui de son étude[1].

Il ne s'agissait pas d'une rupture épistémologique dans la discipline. Les adeptes de cette manière de faire l'histoire ne se sont pas fait faute de rappeler la permanence de cette préoccupation. Ils se sont abrités derrière les grands exemples des maîtres ayant travaillé sur le temps qu'ils vivaient en même temps qu'ils l'élucidaient, de Thucydide à Tite-Live, de Marc Bloch à Pierre Renouvin. Mais l'évolution épistémologique et institutionnelle de l'histoire depuis la fin du XIXe siècle, induisait une appellation spécifique pour nommer la partie la plus récente de l'histoire contemporaine. L'école historique française, centrée sur l'Europe occidentale, se distingue en effet par un découpage en séquences finies, commencées et terminées par un événement daté formant passage, dilaté dans le cas des grandes invasions entre l'Antiquité et le Moyen ge, plus resserré pour la découverte de l'Amérique, césure entre le Moyen ge et les Temps modernes. La période contemporaine commençant avec la Révolution, à la fin du XXe siècle, deux cents ans après l'événement, il y avait une nécessité méthodologique à trouver un facteur de différenciation à l'intérieur de cet ensemble chronologique pour affiner une périodisation marquée par la rupture des événements révolutionnaires. Une nécessité de distinction académique, aussi, vis-à-vis des dix-neuviémistes et des premiers vingtiémistes, comme vis-à-vis des sociologues et des politologues. Si l'on admet l'obligation, discutable, de donner des appellations figées aux grandes séquences historiques, on pourrait même imaginer un nouveau nom pour la période 1789-1989 (période des industrialisations ?, des États-nations ?), et garder provisoirement période contemporaine pour les débuts du troisième millénaire. Mais ceci est un autre propos.

Sans revenir sur les points abordés par les articles de Pieter Lagrou et Henry Rousso du présent dossier, rappelons qu'à prendre à la lettre l'appellation « temps présent », cette histoire a un caractère fondamentalement évolutif. Celle que l'on faisait il y a vingt ans n'est plus exactement la même que celle faite maintenant. De ce point de vue, l'histoire du temps présent perd le caractère fini des autres périodes : sans commencement ni fin autre que le moment où elle s'écrit, en perpétuel devenir, doublement inachevée, parce que son écriture est contemporaine des événements analysés et que les acteurs de cette histoire sont toujours vivants. Cette particularité, répétons-le, n'est pas neuve. Mais elle a pris une acuité en raison de la professionnalisation du métier au cours du XXe siècle. Dans cette période, toujours plus préoccupés de scientificité et d'objectivité, soucieux de bien administrer les preuves, s'entourant de précautions méthodologiques garantes de leurs démonstrations, les historiens ont peu à peu effacé ce qui semblait naturel et évident pour leurs prédécesseurs : quel que soit son objet et la période considérée, l'histoire pose et se pose les questions de son propre temps et de son propre présent.

Aiguillonnée par l'essor d'une « histoire orale » à l'écoute des exclus et des marginaux, comme des faibles producteurs de traces écrites, l'histoire du temps présent a eu recours au témoignage au point d'en faire une de ses marques[2]. Il y a plusieurs raisons de revenir sur la question du témoignage au moment où, comme le dit Pieter Lagrou, l'histoire du temps présent des années 1980 est déjà du passé. La première concerne les chantiers de recherche qui ne s'arrêtent pas à la période chronologique de la fin du long second après guerre. L'histoire de la Ve République française, comme celle de la Guerre du Golfe, de la politique extérieure des États-Unis ou de la dislocation de l'Empire soviétique est en train de s'écrire, déplaçant le curseur du temps vers l'aval. La deuxième tient à l'importance prise par le témoignage dans les sociétés contemporaines, vivant à « l'ère du témoin », selon la belle formule d'Annette Wieviorka. Tout n'a pas encore été dit de la tension entre le discours historique, légitimé par sa volonté de scientificité et la parole potentiellement infirmative d'un individu disant « ce n'était pas ainsi, j'y étais ». La troisième est liée à la diffusion planétaire et en temps réel (par la télévision et les réseaux télématiques) de l'information, parallèle à un apparent besoin d'histoire de la société et à une utilisation massive par l'ensemble du corps social de traces mémorielles, plus ou moins instrumentalisées selon les lieux, les groupes et les circonstances.

Depuis le début des années 1980, tandis qu'une partie des interrogations concernant « l'histoire orale » est restée sans réponse totalement satisfaisante, une autre part du débat a été clarifiée. Parce que les sciences sociales, se répandant les unes les autres, ont porté leur effort sur la distinction entre les pratiques et les méthodes employées, ethnologues, anthropologues, sociologues, archivistes et historiens ont mieux circonscrit leurs champs d'intervention et cerné « l'inventaire de leurs différences ». Pour les historiens, il n'y a plus à justifier le recours à l'histoire orale, vaste contenant où se glissent l'utilisation des sources orales en général et celle du témoignage en particulier. À propos de ce dernier, demeurent trois types de problèmes, bien connus de tous ceux qui travaillent sur le temps présent et auxquels chacun apporte des solutions variées.

D'abord, la définition du témoignage. Pris comme une source, il sert à l'administration de la preuve. Renaud Dulong définit le témoignage oculaire comme « le témoignage qui s'engage à rester stable sur la présentation qu'il a donné des faits »[3]. Selon cet auteur, le témoignage est donné une fois pour toutes, sans variation possible. Mais que se passe-t-il quand un témoin revient sur ce qu'il a déjà dit ? Est-ce simplement une nouvelle pièce au dossier ? Autrement dit, de quel type de preuve le témoignage est-il porteur ? Ensuite, le témoignage en histoire est sollicité pour des faits (événements, ensemble d'événements, impressions, éléments biographiques) en général anciens. C'est une parole de maintenant sur ce qui est advenu avant. Il s'agit donc de mémoire, d'une présence du passé[4]. Or, l'histoire n'est pas, ou pas seulement, présence du passé mais aussi, surtout, sens du passé. Les deux discours sont-ils antinomiques ? Le témoignage ne peut-il servir qu'à une histoire de la mémoire ? Enfin, le témoignage est la parole d'un individu. Or l'histoire, comme la sociologie, s'occupe principalement du collectif. Même dans le cas d'une biographie, les deux disciplines tirent d'un récit personnel des régularités et des singularités. Comment peuvent se rejoindre les études du collectif et de

l'individuel ?

Le recueil d'entretiens : archive, source, histoire

Dans les premières années d'existence de l'IHTP, outre l'effort de justification, académique et méthodologique, du recours à l'entretien dans l'écriture de l'histoire du temps présent, l'essentiel du travail a porté sur une clarification de ce qu'englobait l'expression « histoire orale ». Cela a abouti à la publication de *La Bouche de la vérité* [5]. Le sous-titre *La recherche historique et les sources orales* énonçait avec fermeté le parti pris. En se démarquant de l'histoire participative anglo-saxonne comme des méthodes de la sociologie, il s'agissait avant tout de revendiquer la possibilité de faire une histoire contemporaine au sens premier du terme, en utilisant toutes les ressources documentaires disponibles[6]. Le recours à la source orale, voire à l'archive orale recueillie par une autre personne que l'utilisateur, participait d'une volonté d'invention de la source, signe de la curiosité et de l'habileté de l'historien qui s'y essayait. La réflexion sur l'emploi des mots « témoin » et « témoignage », affleurait dans les divers textes. Mais elle restait hésitante. Préoccupés avant tout de montrer la pertinence de ce type de source, les auteurs employaient sans pousser plus loin, l'un ou l'autre de ces mots, synonymes d'informateur pour le premier et d'information pour le second.

L'effort était centré sur la différenciation entre le recueil producteur d'archive, le recueil producteur de source immédiatement analysée et le recueil producteur d'histoire à dimension mémorielle et identitaire. En ayant bien évidemment conscience que les cloisons ne pouvaient être étanches entre ces trois catégories, on voulait montrer qu'une campagne d'entretiens destinée à une utilisation ultérieure par d'autres historiens avait une spécificité qui s'apparentait au travail archivistique. C'est ce qu'avait revendiqué le travail pionnier de Danièle Hanet et Dominique Schnapper sur le personnel de la sécurité sociale ou celui de Odile Rudelle sur les milieux politiques pendant la guerre d'Algérie [7]. Cette voie est actuellement poursuivie par les Archives nationales et par les Comités d'histoire des ministères et des administrations, qui s'attachent à archiver des entretiens avec une méthodologie propre, obéissant néanmoins aux règles de la diplomatie renouvelée par la technologie de l'enregistrement et de la numérisation [8].

La fabrication de sa source par l'historien du temps présent a conduit à une réflexion sur le type de témoin et sur les conditions de l'entretien, mot repris sans grande précaution de la sociologie. Il était nécessaire de montrer comment l'entretien, caractéristique du métier de l'historien du temps présent, devait être travaillé comme une source écrite. Du reste, souvent retranscrits, les entretiens devenaient de l'écrit. À dire vrai, cela n'allait pas sans malaise. Car en voulant se démarquer de l'histoire orale mise au service des exclus, en tentant de sortir de la perspective sociologique, les historiens se sont focalisés sur une défense de la méthode au détriment d'une explicitation des présupposés. En particulier, les justifications se sont centrées sur une importance par défaut du recours au témoin. Tout s'est passé comme si l'utilisation de la source orale était un pis-aller pour pallier le manque de sources écrites, soit en raison de la fermeture des archives pour une histoire postérieure aux trente ans réglementaires, soit parce que l'objet étudié – la Résistance étant emblématique – avait peu ou pas produit de traces écrites.

De façon implicite ou explicite, la source écrite restait reine. Mais puisque l'on affirmait la possibilité de faire l'histoire d'une période sans recul temporel, on légitimait la scientificité de l'emploi de ces sources particulières. C'était, de ce point de vue, un type d'entreprise similaire à celle menée par l'école historique européenne de la fin du XIXe siècle, pour donner un statut scientifique à la recherche historique. En cherchant à classer les témoins, les grands et les petits, ceux qui disent « je » et ceux qui disent « nous », ceux qui sont porteurs consciemment et inconsciemment d'une mémoire de groupe ou individuelle, en plaçant pour que l'histoire recueillie devienne une source destinée à être archivée, donc une archive, il y avait l'idée de procéder comme cela avait été fait cent ans auparavant avec les sources écrites. De ce point de vue, l'action des archivistes a été déterminante. Leur travail de constitution de recueils de sources orales, entouré des meilleures règles de leur métier, a aidé les historiens à apprivoiser ce qui reste une source d'un genre nouveau. Dédouanés de la suspicion d'être juges et parties, ils ont pu mieux les manier.

Singularité du témoignage

Il n'est pas tenable, scientifiquement, intellectuellement et humainement, d'utiliser le témoignage, recueilli et archivé, seulement pour compléter les lacunes des archives publiques ou privées. Ce n'est même qu'une toute petite partie de la question. Reprenons-la donc. Quel est le statut de la source orale dans l'histoire du temps présent ? Quelles sont les raisons d'une gêne, exprimée ou non, mais perceptible dans beaucoup de travaux ?

Les premières concernent l'administration de la preuve et sa fiabilité. Du point de vue de l'accessibilité du matériel recueilli, les objections sont désormais balayées par les efforts de ceux qui, historiens et archivistes, ont depuis une bonne quinzaine d'années, œuvré pour rassembler, étiqueter, rendre accessible ce type de document. Avec l'extension des objets historiques vers des champs moins bornés par le politique, les historiens ont pris l'habitude de travailler sur d'autres sources que les écrits produits par l'État, ses administrations et toutes les institutions et organisations issues de la société civile. Tant que ces sources nouvelles restaient données de façon extérieure à l'historien, leur pertinence est devenue acceptable par l'école méthodique la plus rigoureuse. Les réticences se sont alors concentrées sur leur intériorité et sur l'absence de distanciation de l'historien, participant du même univers mental que ses objets d'élucidation. Comment satisfaire l'objectivité historique quand l'historien lui-même produit sa source ? La proximité du travail historique et de la méthode sociologique a sans doute obscurci le débat. Quel que soit le type de matériau, une critique interne et externe bien menée devrait le suspendre. Il n'y a en effet ni plus ni moins de raison de croire « sur parole » un texte ou une déclaration sollicitée. Aux historiens d'exercer correctement leur métier, en s'entourant des précautions habituelles et nécessaires à l'élaboration de leur raisonnement.

Les secondes raisons sont plus complexes et touchent directement l'histoire du temps présent. Elles tiennent moins au recours à la source orale, qu'à la question, bien connue des sociologues, des ethnologues et des anthropologues, du « retour d'enquête » auprès des enquêtés, considérés soit comme acteurs, soit comme informateurs [9]. Le statut d'acteur donne au témoin une posture de vérité et surtout de responsabilité qui lui permet de dialoguer sur un terrain de rationalité discursive avec l'historien qui l'interroge. Même si, lors de la restitution dans le travail historique, surgissent des conflits d'interprétation, la parité de statut des interlocuteurs permet aux fleurets de rester mouchetés [10]. Les difficultés naissent quand le témoin, évidemment toujours acteur, est néanmoins avant tout un informateur. Il peut à bon droit, et pour des raisons variées, se sentir dépossédé de sa parole, instrumentalisée, hissée ou ravalée, c'est selon, au rang de source.

De ce point de vue, la différence est grande entre un historien confronté à un renouvellement d'interprétation venu de ses collègues et un autre, accusé par le témoin utilisé, de n'avoir pas donné le bon sens de l'histoire. Ce dernier navigue entre un document trop mort et un témoignage trop vivant dont la parole est constitutive d'identité. Il doit concilier le respect pour les affirmations d'un témoin et les contraintes de découvertes infirmatives. C'est toute la question de l'histoire mise sous surveillance selon l'expression employée par Marc Ferro et reprise par Pierre Laborie [11]. Pour le premier nommé, « en France, l'histoire est censée, pour les uns consolider l'unité de la nation et la légitimité de l'État, pour d'autres rechercher la " vérité " sur le passé, pour d'autres restituer à des communautés particulières, leur identité, pour d'autres enfin, elle est censée aider les citoyens à rendre intelligibles les mécanismes de la vie économique et politique » ; ce que le second précise en affirmant que l'historien doit désormais « conjuguer la conscience civique à la triple obligation de sauvegarde de la mémoire, d'établissement de la véracité des faits et de rigueur critique ». La différence n'est pas entre l'écrit et l'oral, mais entre les assignations de l'histoire et les aspirations des « historisés », entre l'absence des morts à tout jamais silencieux et la présence des vivants, à tout instant libres de redire autrement.

À ces injonctions difficiles à concilier, s'ajoute en effet un problème de taille. Qu'advient-il quand, contrairement à la définition donnée par Renaud Dulong, un témoin revient sur ce qu'il a dit ? Qu'on arrive à en percer ou non le mystère, ce qui s'est passé ne peut être transformé. Le fait connu à partir du document écrit est donné une fois pour toutes ; son interprétation, quand à elle, peut en revanche varier [12]. C'est ce qui permet à l'histoire d'évoluer dans ses interrogations comme dans sa construction. La possibilité de changement de la source orale, entendue ici comme présence du vivant qu'il écrive ou qu'il dise, est le véritable fait nouveau dans

l'histoire du temps présent. Car la parole individuelle obéit aux variations du devenir, à l'évolution personnelle et aux changements sociaux et culturels. Qu'un même témoin donne au cours de sa vie plusieurs versions d'un même témoignage ne discrédite ni sa parole, ni le travail historique fait à partir des traces plus anciennes. Contrairement au domaine judiciaire, il ne s'agit pas dans ce domaine de la chose jugée une fois pour toutes, mais d'un traitement simultané de ce qui se passe dans l'en soi du témoin et de sa position dans le cours de l'histoire. La discipline historique n'a pas été préparée à cette particularité ; elle peut néanmoins relever ce défi, continuer à donner un sens au passé, sans récuser les dires changeants des témoins, sans les accuser de mensonge, sans craindre leurs foudres ou leur contestation.

C'est pourquoi il est indispensable d'analyser les conditions dans lesquels s'établissent le lien entre l'historien et le témoin et d'élucider les conditions et les termes du contrat passé entre les deux protagonistes. À partir des années 1970, la réflexion, englobée dans tout ce qui a trait à l'historien sous surveillance, avait beaucoup porté sur leurs rapports de don (l'interviewé donne sa version de ce qui s'est passé) et de contre don (l'intervieweur la transforme en histoire), un peu sur la confiance réciproque indispensable au bon déroulement de l'entretien, à peine sur les aspects psychologiques de l'opération, en particulier les mécanismes de transfert et de contre-transfert, au sens des psychanalystes [13]. Dans les années 1980-1990, quelques heurts entre producteurs de mémoire et producteurs d'histoire ont incité à approfondir les analyses [14]. Par le refus d'une distinction simpliste entre vivant/non vivant, « trop nette pour être honnête », on affirme que tout type de source mérite un traitement croisé. Par un retour sur la spécificité du témoin sollicité par l'historien ou sollicitant son concours, on revient sur l'altérité de la parole, irréductible aux autres traces traditionnelles utilisées.

« L'ère du témoin » ?

Quatre phénomènes, de nature différente et sans liens apparents, sont à rapprocher pour approfondir cette réflexion sur le témoignage : la tenue des procès, postérieurs à Nuremberg, contre les criminels de la Seconde Guerre mondiale, inaugurée par le procès d'Eichmann en 1961 ; l'institutionnalisation de l'histoire du temps présent au crépuscule du XXe siècle ; la prise de conscience, surgie à peine quelques années auparavant, de la fin prochaine des témoins ayant vécu les grands tourments de cet « âge des extrêmes » [15] (les deux guerres et ses massacres, les totalitarismes et leur volonté de réécrire l'histoire) ; la diffusion du négationnisme. Dans cette conjonction, prend place la réflexion d'Annette Wierwiorka sur l'importance du témoin et du témoignage dans l'histoire des Juifs d'Europe. Dans sa présentation des *Livres du souvenir*, elle montre que pour leurs auteurs, « témoigner est un acte de résistance en ce qu'il s'oppose au projet nazi d'effacer toutes les traces de l'existence des Juifs, et de conserver de l'extermination les images servant leur dessein » [16]. Cette conception du témoignage n'est évidemment pas la seule qui nous intéresse, elle coexiste avec les autres formes évoquées plus haut. Pourtant, l'importance de l'événement dans l'évolution des sociétés occidentales, le fait, aussi, qu'il ait été lié au domaine judiciaire, lui donne un statut paradigmatique. Si tous les témoins n'ont pas ce rôle absolu de sauvegarde d'une négation, ils en ont tous au moins un éclat.

Le passage à « l'ère du témoin » dans la deuxième moitié du XXe siècle a des conséquences sur la pratique de l'histoire. On peut les énoncer en plusieurs points.

Le premier a trait au statut de la vérité [17]. Celui qui a vu, ce « témoin oculaire » si difficile à cerner pour les historiens, atteste que cela est vrai pour permettre à la justice des hommes de trancher. De ce point de vue, il y a télescopage entre le témoin juridique et le témoin indispensable au passage des générations et à leur conscience identitaire. Mais la construction historique n'est pas la chose jugée et les régimes de vérité de la justice et de l'histoire ne sont pas identiques. Production de connaissance, cette dernière se déploie à côté des jugements, ce qui ne la met pas hors-jeu, bien au contraire. Quel historien, du temps présent comme du temps passé, pourrait nier les enjeux politiques de ses activités ? Le deuxième point touche au changement du statut de l'histoire savante. Le recul relatif de l'analphabétisme, la démocratisation tout aussi relative des sociétés contemporaines, ont provoqué une réaction contre la professionnalisation de l'histoire, en même temps qu'une attente démesurée vis-à-vis des historiens promus experts en vérité. De façon contradictoire, ceux-ci sont accusés de confisquer une partie de l'histoire à ceux qui l'ont vécue, directement ou dans la chaîne des générations. Pourtant, ceux-là même qui estiment avoir à maintenir la flamme mémorielle et subsidiairement à établir la vérité de l'histoire, sollicitent les historiens pour les aider dans leur entreprise et légitimer leurs résultats. Enfin, troisième point, à l'ère du témoin, où la reconnaissance de la dette à l'égard du passé est sans doute plus généralisée que dans d'autres temps, autant qu'est si important le registre de la parole, l'histoire porte en elle de grands dangers que les promoteurs du devoir de mémoire ont fort bien sentis. Menace de déconstruction des mythes, de déboulonnement des héros, de rectifications déstabilisantes, de réajustements douloureux, elle peut, avec ses vérités toujours et toutes bonnes à dire, violemment heurter des personnes ou des groupes aux identités autrement constituées.

En travaillant les témoignages, les historiens ont à satisfaire des aspirations tout aussi bien parallèles, convergentes ou divergentes : écouter la parole des témoins pour sauvegarder la mémoire d'événements devenus objets historiques, faciliter les liens entre les générations et combler les besoins d'histoire pour objectiver les racines, donner un sens au passé, ni obscurci, ni magnifié. Il y a donc dans cette ère du témoin, qui valorise la parole, un antagonisme, essentiel mais non réhibitoire, comme un empêchement non dirimant, entre l'histoire et la mémoire, les historiens et les témoins.

Ceci devrait conduire, se plaçant du point de vue des historiens et non des témoins, à préciser le vocabulaire. Bien qu'en ayant pris soin de distinguer les types de témoins – experts, acteurs, informateurs, mandants, porte-parole, demandeurs, demandés –, on a jusqu'ici laissé agir la polysémie des mots, agglomérant témoignage écrit et témoignage oral, laissant dans l'ombre la date de la « déposition », ne discutant pas le protocole de l'entretien, réfugié dans l'application à dire l'importance de la source et à lui donner un statut. Sans doute faut-il garder l'imprécision et retenir le sens biblique du mot, « celui qui porte en lui la présence ». En l'occurrence, ce ne serait pas, bien évidemment, la présence du divin, mais celle de l'autre ; l'autre de l'histoire, l'objet de sa quête, le passé. En ces termes, il n'y a pas d'histoire sans témoins et on ne peut faire l'histoire de notre temps sans recourir à eux.

Qui sont-ils, ces indispensables témoins à l'ère de laquelle nous vivons ? Quelle place prennent-ils dans et pour l'histoire, quel emploi veulent-ils et réfutent-ils, quelle fonction leur est donnée et refusée ?

Les réponses à ces questions, qu'il est fondamental de poser à l'orée de toute recherche, sont d'une diversité aussi grande que le type de sujet abordé (histoire des humbles et des élites, histoire des entreprises et des médias, histoire des massacres et des guerres, histoire des victimes et des bourreaux, histoire des sentiments et des modes de vie, histoire des politiques et des institutions). Demeure un seul invariant. Les témoins ont – et gardent quoi qu'il arrive – la liberté d'être ce qu'ils veulent être. Libres, ils le sont de dire et de se dédire, de redire et de médire. Souverains dans ce qu'ils choisissent de taire, de déformer ou de souligner. En aucun cas, ils ne sont des faux témoins [18]. La contrepartie est à la même mesure, laissant l'historien libre de naviguer entre une source experte et une source suspecte, arrimé à l'indispensable critique de sincérité et d'exactitude. Ce qui revient à souligner une fois encore le caractère fondamental du protocole d'entretien, grâce auquel chacun sait qui il est, pour qui et pour qui il parle.

Contrat entre deux consciences, en somme, loin d'être toujours établi, tant la clarté des intentions n'est pas la chose la mieux partagée. Même si un abîme sépare l'obscur, persuadé d'avoir couru derrière l'histoire, du haut personnage, convaincu de l'avoir faite, l'entretien n'est jamais loin de basculer dans les embarras des manipulateurs manipulés. Les déclinaisons des formes « manipulateurs », « manipulateur », « manipulés », dérivent du verbe manipuler pris dans son sens premier, non péjoratif, de « manier avec soin en vue d'expériences ou d'opérations scientifiques ou techniques » (Dictionnaire Robert, 1967). Même, encore, si la connaissance du sujet place l'historien en forte position de bonne écoute. Hormis la boutade sur le manque de clarté des intentions, un accord préalable clairement défini ne garantit rien de la suite, qui confronte les historiens à l'incertitude de l'entretien, voire à celle du témoin. Car, le seul fait d'être pressenti pour devenir « témoin », investit celui-ci, l'érige, comme porteur de vérité. Voilà l'historien au milieu des écueils : comment laisser à l'individu sa vérité et son usage sans taire la sienne, comment maintenir le cap qui consiste à transformer une histoire en pièces en un morceau de l'histoire, avec ou sans l'assentiment de celui qui l'a confiée, comment scruter le sens de ce qui est arrivé à l'un, unique, pour en tirer du sens pour tous, comment écouter l'individuel pour

comprendre le collectif, comment en un mot s'approcher du nud de l'énigme tout en la sachant irrémédiablement insolvable.

Des pactes testimoniaux

Dans la mesure où les travaux, réfléchissant, analysant ou utilisant les témoignages se sont multipliés depuis l'éclosion de l'histoire du temps présent, il nous reste à aborder la question des différentes formes de leur appréhension à travers des cas emblématiques, radicalement différents les uns des autres. Avant de les décliner, il n'est pas inutile de rappeler deux constats. La grande majorité des auteurs éprouvent encore maintenant le besoin de justifier leur démarche, preuve que si le témoignage est banalisé, quelque chose en lui résiste à la démarche historienne [19]. Par ailleurs, il est évident que son appréhension dépend du type d'histoire entrepris. En fait, le choix de l'objet historique conditionne profondément les rapports établis entre les historiens et les témoins. Histoire douloureuse des massacres, histoire tue des basses besognes, histoire identitaire de groupes sociaux, histoire glorieuse des héros, histoire des réussites politiques et des élites, histoire grandiose de projets économiques menés à leur terme, histoire d'échecs en tous genres, histoire des sentiments et des représentations : on peut énumérer à l'envi l'immensité des curiosités historiques, qui entraîne à chaque fois des différences de posture.

La palette est large des façons d'utiliser le témoignage, de la tentative de traiter la parole comme de l'écrit, à celle qui installe l'individu dans la majesté de sa subjectivité.

Dans une communication au séminaire sur la décolonisation tenu à l'IHTP en 1999-2000, Jean-Charles Jauffret a relaté une des façons possibles d'utiliser les sources orales dans « l'écriture de l'histoire militaire de la Guerre d'Algérie » [20]. Afin, dit-il, « d'éviter les dérives d'une histoire orale non dirigée [...] nous avons établi un formulaire de 152 questions [...] Ce document a servi de base aux entretiens au cours desquels les témoins se sont exprimés librement », liberté cadrée néanmoins par 17 autres questions « dites fermées ». Ici, non seulement le témoin est enserré dans un double filet de questions, dont, pour certaines, le témoin « n'a qu'un choix limité de réponses », mais les enquêteurs ont multiplié le nombre d'entretiens pour éviter la non représentativité de l'échantillon. Nous avons ici un recours au témoignage qui privilégie la recherche des régularités et des différences, qui ne désire pas s'attarder, pour eux-mêmes, sur les cas singuliers. Dans un nuancier totalement opposé, Raphaëlle Branche tente de comprendre les motivations et les réactions des soldats aux prises avec la torture pendant cette même guerre [21]. D'une recherche à l'autre, on passe de plus de 500 personnes sollicitées à tout juste vingt-cinq anciens soldats « ayant fait l'expérience de la torture, du côté des tortionnaires ». Dans le deuxième cas, point de questions préalables, mais un protocole clair sur un sujet difficile et la conscience d'être « au croisement de la subjectivité du témoin et celle de l'historien ». Autre différence de méthode : d'un côté un entretien préparé par un questionnaire abondant et fouillé, de l'autre, une incertitude revendiquée sur la future conduite de l'entretien, une fois exposé, lors de la première prise de contact, le sujet de la recherche sur les violences pendant la Guerre d'Algérie. « Ils ne savaient pas ce que j'allais leur demander et je ne savais en général pas s'ils avaient torturé des Algériens, ou s'ils avaient seulement été des témoins passifs de violence perpétrées par d'autres ». À cette première incertitude – les interlocuteurs n'ont pas été élus pour ce que l'historien sait qu'ils ont fait – s'ajoute celle sur ce qui sera évoqué : « choisir de laisser dire, de laisser surgir, de se laisser surprendre fut essentiel ». Ce sont bien là deux types d'utilisation de l'entretien, la recherche d'informations précises et cadrée contre l'attention à un passé inconnu, pour la première fois raconté.

Dans ces deux démarches emblématiques, le statut de la vérité n'est pas exactement le même. De plus, dans tous les cas de figure, entre en jeu un « pacte testimonial », essentiel pour notre propos, sans doute plus fondamental dans une histoire où la souffrance est le principal enjeu [22]. Il n'est, en effet, plus question, pour l'historien, de se demander si son interlocuteur parle vrai, s'il a des raisons, conscientes ou non, de déformer son témoignage. « Bien que présentant certaines similitudes avec l'écoute analytique, l'écoute testimoniale en diffère sur bien des points, dont les principaux sont *le partage de l'expérience et le renoncement à l'interprétation* » [23]. Ce qui n'exclut pas les mécanismes de transfert et de contre-transfert, qu'il serait dangereux pour les historiens de méconnaître.

D'autant qu'ils interprètent, non pas, face au témoin, son histoire individuelle, mais à partir de sa parole, celle d'autres personnes ou groupes de personnes dont l'insertion sociale fut similaire. Ne sont-ils pas là, ces historiens, pour donner, par leur écriture, du sens au passé, lui en trouver un autre ou même le changer ? De ce point de vue, une fois le témoin entendu, une fois le type d'histoire défini, il y a bien une certaine instrumentalisation du témoin par l'historien. Un équilibre fragile s'instaure entre une empathie qui peut contribuer à la reconstitution d'identité et une distanciation indispensable à la mise en histoire [24]. Cette affirmation abrupte mérite débat, mais il vaut mieux la formuler que l'esquiver.

Dans tous les types d'histoire, la question de la protection de la vie privée des personnes concernées est posée. L'utilisation du témoignage ne fait que la renforcer. On se servira, pour terminer, des propos de Jean-Marc Berthomé sur la solitude des témoins [25]. On a conscience que cet auteur étudie une parole particulière, consécutive aux traumatismes concentrationnaires et génocidaires. Toute proportion gardée, sommes-nous, pourtant, si loin des corpus de témoignages d'électriciens-gaziers ou d'assureurs, exposés dans *La Bouche de la vérité* ? « La parole du témoin est objectivée, prise en charge, relayée. Elle devient un enjeu de mémoire, de justice, de pouvoir, de savoir. N'est-ce pas là la condition de tout sujet parlant, qui, acceptant d'entrer dans le jeu de l'échange symbolique, accepte du même coup qu'il devienne autre chose ? » [26]. Qu'il devienne autre chose, c'est bien à quoi œuvre l'historien. Mais cet autre chose enlève au témoin sa singularité, de ce point de vue toujours dépossédé de sa parole, restant, seul, avec son secret.

La réflexion sur le témoignage dépasse et englobe les seules discussions sur les sources orales. On a essayé de montrer que la différence entre l'écrit et l'oral n'était pas fondamentale pour le travail historique dans la mesure où chaque type de sources demande un traitement approprié et spécifique. En revanche, la conscience d'un nécessaire changement de posture face à une parole dite, ici et maintenant, peut guider les historiens dans la façon complexe d'appréhender l'histoire, cette quête d'un passé définitivement mort et pourtant toujours vivant.

Notes :

[1]. Cet article est le fruit d'une réflexion commune à l'équipe de l'IHTP. Je remercie tous les participants du séminaire interne de l'Institut, qui y retrouveront mes emprunts, pour leurs suggestions.

[2]. Sur l'histoire de « l'histoire orale », Michel Trebitsch, « Du mythe à l'historiographie », in Danièle Voldman (dir.), *La Bouche de la vérité ? La recherche historique et les sources orales*, Les Cahiers de l'IHTP, n° 31, p. 13-32.

[3]. Renaud Dulong, *Le Témoin oculaire. Les conditions sociales de l'attestation personnelle*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1998.

[4]. Marie-Claire Lavabre, « Usages et mésusages de la mémoire », *Critique internationale*, n° 7, avril 2000, p. 37-48 ; « Histoire, mémoire, identité et culture politique », in Daniel Cefaï (dir.), *Cultures politiques*, à paraître aux PUF en 2000.

[5]. Danièle Voldman (dir.), *La Bouche de la vérité ?*, op. cit.

[6]. Du point de vue historique, les deux ouvrages fondateurs sont Paul Thompson, *The Voice of the Past : Oral History*, Oxford University Press, 1978 et Philippe Joutard, *Ces voix qui nous viennent du passé*, Paris, Hachette, 1983. Pour la sociologie, la bibliographie est abondante, citons la mise au point commode de Daniel Bertaux, *Les Récits de vie. Perspective ethnologique*, Paris, Nathan, 1997. Également, Gaston Pineau et Jean-Louis Le Grand, *Les Histoires de vie*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1993.

[7]. Dominique Aron-Schnapper, Danièle Hanet, Sophie Deswarte, Dominique Pasquier, *Histoire orale ou archives orales ? Rapport d'activité sur la constitution d'archives orales pour l'histoire de la sécurité sociale*, Paris, Association pour l'étude de la Sécurité sociale, 1980 ; Odile Rudelle, « Archives orales, archives écrites », *Actes du IVe colloque international d'histoire orale*, CREHOP/IHTP, 1982.

- [8]. *Guide des Comités d'histoire et des services historiques*, Club des Comités d'histoire, mars 1999.
- [9]. Pour une étude récente sur le dispositif d'enquête et son retour, Isabelle Merle, « Des archives à l'entretien et retour : une enquête en Nouvelle-Calédonie », *Genèses*, n° 36, septembre 1999, p. 116-131.
- [10]. Un bon exemple dans la thèse d'Éric Lengereau, *La Cinquième République et la politique de l'architecture, 1958-1981. Les hommes, les idées, les dispositifs*, université Paris I, décembre 1999. Également Jean-Pierre Lévy avec la collaboration de Dominique Veillon, *Mémoires d'un franc-tireur. Itinéraire d'un résistant (1940-1944)*, Bruxelles, Complexe, 1998.
- [11]. Marc Ferro, *L'Histoire sous surveillance, Science et conscience de l'histoire*, Paris, Calmann-Lévy, 1985, p. 11 ; Pierre Laborie, « L'historien sous haute surveillance », *Esprit*, janvier 1994, p. 36-49.
- [12]. Sur les variations d'un témoignage écrit, voir les travaux de Florent Brayard, en particulier, « Un rapport précoce de Kurt Gerstein », *Bulletin du Centre de recherche français de Jérusalem*, n° 6, printemps 2000, p. 69-88.
- [13]. Michael Pollak, Nathalie Heinich, « Le témoignage », « La gestion de l'indicible » *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 62-63, 1986, p. 3-29 et 31-53 ; Michael Pollak, *L'Expérience concentrationnaire. Essai sur le maintien de l'identité sociale*, Paris, Métailié, 1990.
- [14]. Karel Bartosek, *Les Aveux des archives. Prague-Paris-Prague, 1948-1968*, Paris, Seuil, 1996 ; « Les Aubrac et les historiens. Le débat », *Libération*, 9 juillet 1997 ; Jean-Marie Guillon, « L'affaire Aubrac ou les dérives d'une certaine façon d'écrire l'histoire », *Modern and Contemporary France*, vol. 7, n° 1, février 1999, p. 89-92.
- [15]. Eric J. Hobsbawm, *L'âge des extrêmes. Histoire du court XXe siècle 1914-1991*, Bruxelles, Complexe, 1999.
- [16]. Annette Wieworka et Itzhok Niborski, *Les Livres du souvenir. Mémoires juifs de Pologne*, Paris, Gallimard, coll. « Archives », 1983, p. 15.
- [17]. Cette question a été abordée lors d'un colloque sur le vrai et le faux organisé au Collège international de philosophie par Françoise Remaux. Danièle Voldman, « Le témoignage et l'écriture de l'histoire », à paraître aux éditions du CNRS en 2001. Une partie de la démonstration est reprise ici.
- [18]. La question du supposé faux témoignage en histoire, illustrée par plusieurs affaires récentes (Wilkomiski, Rigoberta Menchu, Aubrac) a été abordée dans l'article cité à la note précédente. Elle mériterait un travail à elle seule.
- [19]. Un bon exemple dans William Guéraiche, « Archives orales, sources historiques : l'exemple des femmes politiques », *Histoire et archives*, n° 6, p. 145-149.
- [20]. Jean-Charles Jauffret, « De l'écriture de l'histoire militaire de la guerre d'Algérie », communication faite à une séance du séminaire du groupe de recherche de l'IHTP « Conflits coloniaux et post-coloniaux », le 28 février 2000.
- [21]. Dans le cadre de sa thèse en cours, je remercie Raphaëlle Branche, de m'avoir communiqué la partie qu'elle a rédigé sur « Les entretiens avec d'anciens soldats : une source pour l'histoire de la torture pendant la guerre d'Algérie ».
- [22]. Régine Waintrater, « Le pacte testimonial, une idéologie qui fait lien ? », *Revue française de psychanalyse*, LXIV, 1, 2000, p. 201-210. L'ensemble de ce numéro, intitulé « Devoir de mémoire : entre passion et oubli » et coordonné par Jacques Angelergues et Eva Weil est utile pour notre réflexion. Sur les liens entre psychanalyse et histoire, voir également, Diane Le Buf, Roger Perron, Georges Pragnier, (dir.), *Construire l'histoire*, Paris, PUF, 1998, collection des monographies de la Revue française de psychanalyse.
- [23]. Régine Waintrater, « Le pacte testimonial », art. cité, p. 208.
- [24]. Michael Pollak, « Survivre dans un camp de concentration » entretien avec Margareta Glas-Larson, commenté par Gerhard Botz et Michael Pollak, *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 41, février 1982, p. 3-28.
- [25]. Jean-Marc Berthomé, *Recherche psychanalytique sur la survivance aux traumatismes concentrationnaires et génocidaires de la Seconde Guerre mondiale*, thèse pour le doctorat de médecine, université Paris XI, 1997.
- [26]. *Ibid.*, p. 397.

À lire dans la même rubrique :

- [Introduction](#)
- [De l'actualité du temps présent](#)
- [L'histoire du temps présent, vingt ans après](#)
- [De l'histoire de la Résistance à l'histoire du XXe siècle : l'« Istituto nazionale per la storia del movimento di Liberazione in Italia » et le réseau des Instituts associés](#)
- [Les enjeux et les difficultés d'écriture de l'histoire immédiate au Maghreb](#)